

# VIDE GRENIERS

## Dimanche 1<sup>er</sup> Avril

### Centre ville Grisolles

ACCUEIL ET INSTALLATION DES EXPOSANTS A PARTIR DE 7h00

Organisé par l'association « T'as de beaux jeux »

11 rue de la Campadou – 82 170 Grisolles

tasdebeauxjeux@free.fr – Tel : 07 82 58 81 40

**Tarifs** : 2,50 € le mètre pour les préinscriptions (jusqu'au 24 mars 2018 inclus).  
4€ le mètre passé la date de préinscription

**Comment s'inscrire ?** : Paiement à l'avance par chèque à l'ordre de « T'as de beaux jeux »  
à transmettre uniquement par correspondance ou dans la boîte aux lettres à :  
**Association « T'as de beaux jeux » - 11 rue de la Campadou – 82 170 Grisolles**

#### POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE



#### PRES-INSCRIPTION EXPOSANT

Nombre de mètres souhaités :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

TEL : .....

MAIL : .....(pour le retour de la confirmation)

NATURE & N° PIÈCE D'IDENTITÉ : .....

Je soussigné : .....

je reconnais avoir pris connaissance du règlement (au dos) **et m'engage à m'y conformer**  
 **je suis un particulier** et je déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

**je suis un professionnel** :

RAISON SOCIALE : .....

N° REGISTRE DU COMMERCE : .....

Vos souhaits concernant le placement, sous réserve de possibilité :

#### Pièces indispensables à joindre à la pré-inscription :

- photocopie recto/verso de la pièce d'identité
- si pas de mail, une enveloppe timbrée à votre adresse (pour le retour de la confirmation)
- le règlement par chèque à l'ordre de « T'as de beaux jeux »

Date :

Signature :

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIERS

- 1) L'organisateur de ce vide-greniers est l'association T'as de beaux jeux.
- 2) Ce vide-grenier est ouvert à tous pour la vente d'objets usagés.
- 3) Le droit de place est fixé à 2,50 € le mètre pour les exposants inscrits avant le 24/03/2017 inclus puis à 4 € le mètre passé cette date.
- 4) L'exposant devra s'acquitter de cette somme au moment de la pré-inscription ou inscription et communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.
- 5) L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation.
- 6) Les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas d'annulation totale de la manifestation par les organisateurs.
- 7) Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur.
- 8) **L'accueil et le placement des exposants se fait à partir de 7h00.**
- 9) **Les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants.** Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 2 semaines avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.
- 10) La manifestation est ouverte jusqu'à 18 heures.
- 11) La vente des objets exposés se fera sous la responsabilité des exposants. L'organisateur n'est pas responsable des objets, œuvres et marchandises exposés, ni des accidents pouvant survenir lors de la manifestation.
- 12) Les exposants s'engagent à nettoyer leur emplacement après utilisation **en respectant le tri sélectif. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée.** L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les apporter chez Emmaüs ou en déchetterie.

**L'équipe de l'association « T'as de beaux jeux »**